

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

Présents : BESTAZZONI Rodolphe, BRUN Stéphane, PORTIER Jacqueline - Adjoints
BELLEUT Jean-Jacques, GAUGRY Stéphane, NEMOZ Michel, PABIOT Virginie,
POIRAUD Séverine, ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine, THEURIER Norbert

Excusés : CHEVALIER Alexandra - Pouvoir Mme ROULET

Absents : LOISEAU Rémi

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline PORTIER

DELIBERATION 13/2018 : Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres votants le Compte de Gestion 2017.

DELIBERATION 14/2018: Vote du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017.

Après avoir donné la parole à Monsieur Rodolphe BESTAZZONI 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire quitte la séance.

Après débat, M. Bestazzoni demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le vote du Compte Administratif 2017 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes		361 645.85€
Résultat 2016 reporté +		85 943.33€
Dépenses	=	<u>289 252.71€</u>

Résultat de l'exercice : 158 336.47€

Section d'investissement :

Recettes		1 046 497.64€
Dépenses	=	<u>186 594.54€</u>

Résultat de l'exercice : 859 903.10€

RESTE A REALISER – INVESTISSEMENT

Recettes	381 249€
Dépenses	858 881€

Solde des restes à réaliser - 477 632€

- Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 au budget 2018 : 158 336.47 €

- Résultat à reporter ligne 001 au Budget 2018 : 833 850.37€

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 15/2018 : Vote des taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2018.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des différentes taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le coefficient de variation est fixé à 1.000000 soit respectivement :

Taxe d'habitation :	12.91%
Taxe foncier bâti :	16.45%
Taxe foncier non bâti :	24.97%

DELIBERATION 16/2018 : Vote du budget 2018

Monsieur le Maire expose en détail le budget 2018 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	: 670 423.00€
Recettes	: 670 423.00€

Section d'investissements :

Dépenses	: 1 469 931.00€
Recettes	: 1 469 931.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2018 comme présenté.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 17/2018: Ajustement du plan de financement des travaux du centre socio-culturel (TEPCV)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Bourges est lauréate de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) »

Cette démarche profite à l'ensemble du territoire et permet à la collectivité de Saint Just de bénéficier d'un soutien financier pour les travaux d'amélioration énergétique du centre socio-culturel et accueil multi services.

Afin de pouvoir affecter ces recettes nouvelles au financement des travaux du centre socio-culturel, il y a lieu de préciser son plan de financement en distinguant les dépenses liées à l'amélioration énergétique du bâtiment des autres postes de travaux.

Vu la délibération du conseil municipal 12/2018, une recette de fonctionnement, produit de la vente des certificats économie d'énergie (CEE) par l'intermédiaire de la société PME aux obligés sera perçue par la commune. Le montant de cette recette est évaluée à 107204 € calculée sur la base de 84 978,65 € de dépenses éligibles en y appliquant les coefficients précisés dans le paragraphe 4 de l'annexe « Économie d'énergie dans le TEPCV » de l'arrête

obriges sera perçue par la commune. Le montant de cette recette est évaluée à 107 204 € calculée sur la base de 84 978,65 € de dépenses éligibles en y appliquant les coefficients précisés dans le paragraphe 4 de l'annexe « Économie d'énergie dans le TEPCV » de l'arrêté ministériel du 27 février 2017.

Les opérations financées par le programme TEPCV au titre de la restructuration du centre socio culturel de Saint Just ne faisant pas l'objet d'autres demandes ou délivrances de CEE par la collectivité et venant en complément de l'opération financée à travers le programme TEPCV sont éligibles.

Vu l'arrêté du 27 février, notamment le paragraphe 3.2 de l'annexe « Économie d'énergie dans le TEPCV », la collectivité étant soutenue à hauteur de 8% du montant du projet de restructuration pour des dépenses en faveur de l'amélioration énergétique du bâtiment, la recette CEE sera imputée de 8%. Ainsi le produit de la vente des CEE sera calculé comme suit:

$$107204 \times 92\% = 98\ 628.$$

Cette recette sera affectée au compte 7588 sur le budget 2018.

Restructuration centre socio culturel et multiservices				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Amélioration énergétique du bâtiment	390170	Région	63520	8
Restauration scolaire	123450	DETR	48500	6
		Conseil départemental	30957	4
		Région	19303	2
Accessibilité	119000	DETR	48536	6
		Conseil départemental	30956	4
		Région	15708	2
Études - Contrôle-AMO-Architecte-Assurances	161380	Parlementaire	8000	1
		Région	63769	8
		Bourges +	52000	7
		Fonds propres/emprunt	412751	52
Total	794000		794000	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement présenté ci-dessus.

VOTE A L'UNANIMITE

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les horaires de l'Agence Postale Communale seront modifiés à compter du 16 avril :

Lundi 10h à 12h

Lundi 10h à 12h
Mardi 10h à 12h
Mercredi – FERMÉ
Jeudi 10h à 12h
Vendredi 10h à 12h et 16h à 18h
Samedi 9h à 12h

Ces nouveaux horaires sont validés par les membres du conseil municipal.

- Monsieur le Maire donne lecture du vœu du Président de la Région Centre -Val de Loire appelant à la mobilisation et la prise de position collective pour le NON au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien. Monsieur le Maire et le conseil municipal souscrivent à l'initiative.
- Monsieur le Maire donne lecture de 3 courriers reçus du Président du Conseil Départemental et informe les conseillers qu'il adhère totalement à ces réflexions :
 - **Contrats aidés** – Le conseil départemental du Cher demande solennellement au Gouvernement de prendre immédiatement les mesures adéquates pour pallier les conséquences préjudiciables des baisses des contrats aidés.
 - **Limitation de vitesse à 80 km/h** : une mesure étatique loin de la ruralité. Le conseil départemental du cher demande une concertation avec les élus locaux.
 - **Plaidoyer pour le Département** - La France périphérique et/ou rurale ne peut se passer d'une organisation départementale, la seule aujourd'hui capable d'accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs nouvelles compétences.

Monsieur le Maire et le conseil municipal souscrivent à ces 3 initiatives.

Compte rendu affiché le 19 avril et rendu exécutoire.

Le Secrétaire,

Le Maire,